



Madame, Monsieur,

Suite au succès de ses formations du cycle d'automne 2024, l'asbl RBDH, Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat, organise une 2^{ème} session de formations pour les personnes qui n'ont pas pu s'y inscrire. Ces formations auront lieu durant le mois de janvier.

Les formations s'adressent à toutes et tous : professionnel-le-s œuvrant dans le domaine du logement en Région bruxelloise, travailleurs-euses sociaux-ales, citoyen-ne-s intéressé-e-s par la thématique du logement à Bruxelles...

Afin d'assurer la participation active de chaque participant-e, nous limitons le nombre de personnes par formation. Il est donc nécessaire de s'inscrire préalablement.

1. La financiarisation du logement à Bruxelles

Intervenante : Aline Fares, autrice de la conférence gesticulée "Chroniques d'une ex-banquière", co-autrice de la BD "La machine à détruire", co-animatrice de l'émission "La brique et le pavé" et militante bruxelloise pour le droit au logement et à la ville.

Même s'il reste marginal à Bruxelles comparé à d'autres capitales européennes, le processus de financiarisation du logement avance dans les grandes villes belges. Ses acteurs sont plus ou moins connus : des promoteurs qui construisent des grands projets immobiliers privés, des fonds d'investissement spécialisés dans l'immobilier qui achètent des immeubles de logement, des sociétés de gestion immobilière qui jouent les intermédiaires entre propriétaires et entreprises ou services publics, des banques et fonds d'investissement qui fournissent crédits et capitaux.

L'objectif de cette formation est de se familiariser avec ces acteurs et de comprendre ce qui permet à la financiarisation d'avancer, quels en sont ses effets, et en creux, comment stopper son évolution pour mieux défendre le droit au logement pour tous.tes.

1^{ère} partie : les acteurs et les effets de la financiarisation du logement à Bruxelles

Quand ? le mercredi 15 janvier de **9h00 à 12h30**

Où ? **Salle Mirre, rue du Progrès 323, 1030 Schaerbeek**

La formation se déroulera en trois parties :

- une introduction aux termes de la financiarisation, pour élaborer une compréhension commune du phénomène
- un passage en revue des différents types d'acteurs, actifs à Bruxelles, et de leurs motivations
- un partage sur les conséquences pour le droit au logement à Bruxelles

2^{ème} partie : Comment contrer/freiner la financiarisation du logement à Bruxelles

Quand ? le mercredi 22 janvier de **9h30 à 12h30**

Où ? **Salle Mirre, rue du Progrès 323, 1030 Schaerbeek**

Durant cette 2^{ème} partie de la formation, nous évaluerons les mécanismes, les cadres législatifs et les formes de propriétés qui permettraient de freiner, arrêter voire faire reculer la financiarisation du logement à Bruxelles

2. Les expulsions domiciliaires

Quand ? Jeudi 23 janvier de 9h30 à 12h30

Où ? **« Pianofabriek » - rue du Fort 35 – 1030 Schaerbeek**

Intervenant-e-s :

- Nicolas Bernard, professeur de droit à l'Université Saint-Louis
- Dylan Lebacqz, RWDH (Rassemblement Wallon pour le Droit à l'Habitat)

La formation permettra aux participant.es de s'approprier le nouveau dispositif judiciaire d'application en matière d'expulsion et ainsi de s'outiller pour accompagner les locataires menacés d'expulsion.

En parallèle, Dylan Lebacqz nous parlera de la loi anti-squat et des moyens de défense existant.

3. La Commission Paritaire Locative (CPL), un nouvel outil en Région Bruxelloise : comment la mobiliser ?

Quand ? le jeudi 30 janvier de 9h30 à 12h30

Où ? **Salle Mirre, rue du Progrès 323, 1030 Schaerbeek**

Intervenants :

- Anatole Renier et Jonas Mart, Bruxelles Logement
- Thibaud de Menten, Loyers Négociés – membre de la CPL
- Quentin Charon, Union des locataires de Schaerbeek – membre de la CPL

La création d'une commission paritaire locative (CPL) est une demande portée par les travailleurs.es du secteur logement depuis de nombreuses années pour permettre aux locataires de contester un loyer jugé trop élevé, sans devoir (nécessairement) passer par la justice de paix. Ce nouvel outil pourra rendre des avis sur la justesse des loyers. Sa composition est connue et elle devrait bientôt être fonctionnelle, pour peu que des locataires la mobilisent.

La matinée devrait permettre aux participant.es d'y voir plus clair sur le fonctionnement de la CPL et sur la manière d'accompagner au mieux les locataires dans cette nouvelle démarche. On devrait également pouvoir profiter des retours et échanges d'expériences de la CPL sur les premières demandes.

Cette formation est organisée en collaboration avec la FÉBUL.

4. Informations pratiques :

Pour vous inscrire, il vous suffit de compléter le [formulaire en ligne](#).

Vous recevrez un mail de confirmation de votre inscription d'inscription une semaine avant la formation.

Nombre de participant-e-s : minimum 10 personnes et maximum 35 personnes par formation.

Les frais d'inscription s'élèvent à 30€ par participant-e par formation.

Les travailleuses et travailleurs d'associations membres du RBDH sont exempté-e-s des frais d'inscription mais doivent s'inscrire suffisamment à l'avance.

Pour les non-professionnel-le-s: si le coût de la formation est un frein, contactez-nous.

Numéro de compte du RBDH : BE74 0682 2988 8007 / BIC GKCCBEBB

En cas d'empêchement, il est demandé à toute personne inscrite (qu'elle travaille pour une association membre ou non !) de prévenir le RBDH au moins 48 h à l'avance. Sinon, les frais d'inscription seront facturés.

Les formations sont organisées dans différents lieux ! Vérifiez bien le lieu de chaque formation !

Accès :

- **Pianofabiek – rue du Fort 35 à 1060 Saint-Gilles**
Gare de Bruxelles-Midi (15 minutes à pied)
Métro 2 et 6: arrêt Porte de Hal (10 minutes à pied)
Tram 3, 4 et 51: arrêt Parvis de Saint-Gilles (5 minutes à pied)
Tram 81 : arrêt Guillaume Tell ou Barrière
Tram 97: arrêt Barrière
Bus 52: arrêt Parvis de Saint-Gilles ou Barrière
- **CSC-Building, rue du Progrès 323, 1030 Schaerbeek**
Gare de Bruxelles Nord (à 5 minutes à pied)
Metro 2 et 6 : arrêt Rogier (à 7 minutes à pied)
Bus 58 et 88 : arrêt Bruxelles Nord

Nous restons à votre disposition pour toute
information complémentaire
au 02 502 84 63 ou laurence.evrard@rbdh.be